

ACTIVITÉ
PÉDAGOGIQUEBesoins,
droits, responsabilités

VUE D'ENSEMBLE

BUT DE L'ACTIVITÉ

- Les élèves discutent ensemble des valeurs et des besoins qui leur semblent à la base d'une existence digne et d'une société harmonieuse.
- Les élèves perçoivent le lien entre ces besoins et les valeurs sur lesquelles se fondent les droits humains.
- Les élèves se familiarisent avec les droits humains et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

**OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
ET LIENS AVEC LE PER**

Pour plus de détails, voir la fiche de présentation « À la découverte des droits humains ».

MATIÈRES SUGGÉRÉES

Sciences humaines et sociales :
Histoire, Citoyenneté, Formation générale

PUBLIC CIBLE :

9^e-11^e HarmoS (12-15 ans)

DURÉE :

30-45 minutes

DIFFICULTÉ :

facile

FORMES SOCIALES :

réflexion, travail de groupe, plénum

MATÉRIEL :

- feuilles A4 et A3
- feutres
- cartes avec les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme

DESCRIPTION

Les élèves inventent un État fictif et discutent ensemble des règles indispensables pour aménager la vie en commun. Ils réalisent qu'il y a un lien entre leurs propres besoins, des comportements responsables et les droits humains.

- Veuillez vous référer à la page suivante pour le déroulement détaillé de l'activité.

COMMENTAIRE

Encouragez les groupes à formuler leurs besoins de manière très concrète (exemple: jouer au foot le mercredi après-midi). Quand les notions sont abstraites, demandez aux élèves ce qu'ils ont voulu dire.

L'exercice montre que les droits humains ne sont pas des notions théoriques mais s'appliquent concrètement dans le quotidien. Ils correspondent aux besoins fondamentaux des êtres humains et doivent garantir à toutes et à tous la dignité, la liberté et la sécurité.

L'enseignant.e peut ensuite revenir sur la création de l'ONU et l'instauration de la DUDH. Celle-ci résulte d'un processus de discussion tout à fait semblable à celui que les élèves viennent de vivre avec cette activité. Le film « Les droits humains en deux minutes » peut servir de support.

ACTIVITÉ
PÉDAGOGIQUE

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 — 5 MINUTES

COLLECTER LES BESOINS ET LES RÈGLES

Distribuez à chaque élève une feuille. Expliquez à la classe qu'ils et elles vont devoir, par groupe, imaginer la création d'un nouvel État et définir les normes, valeurs et règles qui permettront à chaque citoyen-ne de s'épanouir et de bien vivre. Demandez ainsi aux élèves de formuler leurs besoins. Les élèves peuvent écrire sur une feuille leurs idées sous forme de besoin (ex. : « manger ») ou sous forme de règle (ex. : « chaque personne peut/doit/a le droit de... »).

ÉTAPE 2 — 10 MINUTES

DISCUSSION ET DÉBAT PAR GROUPE

Formez des groupes d'environ cinq élèves. Ensemble, les élèves discutent des valeurs et des normes qu'ils et elles ont sélectionnées.

- Certains mots-clés se retrouvent-ils ?
- Est-il possible de classer ces besoins et ces règles ?
- Est-il possible de formuler une règle à partir des besoins exprimés ?
- Les élèves sont-ils et elles d'accord sur les règles et les besoins décrits ?

Au terme de la discussion, le groupe écrit sur une feuille A3 les règles sur lesquelles toutes et tous s'accordent. Chaque groupe expose brièvement ses conclusions aux autres groupes. L'enseignant-e note les règles et besoins relevés par les élèves au tableau.

ÉTAPE 3 — 10 MINUTES

CLASSER LES DROITS HUMAINS

Les groupes reçoivent des cartes avec les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Ils et elles font correspondre les articles de la DUDH avec les éléments écrits sur leur propre feuille A3.

Les résultats sont discutés avec toute la classe : l'enseignant-e note les articles qui correspondent aux besoins inscrits au tableau.

ÉTAPE 4 (FACULTATIF) — 15 MINUTES

FORMULER LES RESPONSABILITÉS

Les groupes réfléchissent aux responsabilités qui découlent des besoins et des droits énoncés. Pour chaque besoin et chaque droit, ils et elles notent sur une nouvelle feuille la responsabilité qui en résulte. L'enseignant-e écrit ensuite la liste des responsabilités au tableau dans une troisième colonne.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

- **Élaborer une charte de classe.** Les élèves discutent des principes qui leur semblent importants pour la vie en classe. Ils et elles les écrivent sur un poster ou une feuille de flipchart à afficher en classe.
- **Clip vidéo « Ce qui est important pour nous ... ».** Tournez des clips vidéo d'une minute avec les élèves. En groupes, ils formulent ce qui est important pour eux et ce qu'ils souhaitent pour le monde d'aujourd'hui et de demain.

BESOINS / RÈGLES

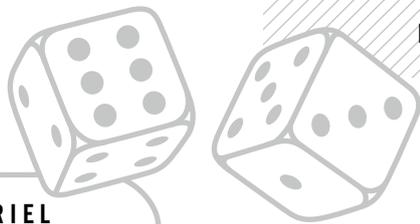
- Tous et toutes sont traité-e-s également
- Chacun-e peut dire ce qu'il/elle pense

DROITS HUMAINS

- Art. 2: Interdiction de la discrimination
- Art. 19 : Liberté d'opinion et d'expression

MES RESPONSABILITÉS

- Ne pas me moquer des autres
- Respecter les autres avis



**MATÉRIEL
PÉDAGOGIQUE**

Les articles de la DUDH

REMARQUE

Les cartes suivantes présentent les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans un langage simplifié. Pour faciliter la compréhension du thème, certains articles ne seront pas abordés. Selon la classe, d'autres cartes peuvent être mises de côté le cas échéant.



INTERDICTION DE TOUTE DISCRIMINATION

Tous les êtres humains sont
libres et égaux.
Tu ne dois pas être désavantagé·e
en raison de ce que tu es,
penses ou crois.

ARTICLES 1 & 2

INTERDICTION DE L'ESCLAVAGE

Personne n'a le droit de te traiter
comme un esclave.

ARTICLE 4

DROIT À LA VIE ET À LA LIBERTÉ

Tu as le droit de vivre, d'être libre
et de te sentir en sécurité.

ARTICLE 3

INTERDICTION DE LA TORTURE

Personne n'a le droit de te torturer,
de te blesser ou de t'humilier.

ARTICLE 5



ÉGALITÉ DEVANT LA LOI

La loi est la même pour tout le monde.

ARTICLE 7

PRÉSUMPTION D'INNOCENCE

Tu es innocent·e aussi longtemps que ta culpabilité n'a pas été prouvée.

ARTICLE 11

PROTECTION CONTRE LA DÉTENTION

Personne n'a le droit de te mettre en prison sans raison valable.

ARTICLE 9

DROIT À LA SPHÈRE PRIVÉE

Personne n'a le droit de t'offenser en propageant des rumeurs à ton égard, ni de faire intrusion dans ta sphère privée sans raison valable.

ARTICLE 12

JUGEMENT ÉQUITABLE

Les tribunaux doivent te traiter de manière équitable et juste.

ARTICLE 10

LIBERTÉ DE CIRCULATION DANS TON PROPRE PAYS

Tu peux te déplacer librement dans ton pays.
Tu peux le quitter et y revenir à ta guise.

ARTICLE 13



DROIT D'ASILE

Si tu es menacé-e, tu peux chercher refuge dans un autre pays.

ARTICLE 14

LIBERTÉ DE PENSÉE ET DE RELIGION

Tu as le droit de penser et de croire ce que tu veux.
Tu as le droit de pratiquer ta religion.

ARTICLE 18

DROIT AU MARIAGE, PROTECTION DE LA FAMILLE

Tu es seul-e à décider si tu veux te marier et avec qui.
Ta famille est protégée.

ARTICLE 16

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Tu as le droit d'avoir ta propre opinion et de l'exprimer.
Tu as le droit de t'informer librement.

ARTICLE 19

DROIT À LA PROPRIÉTÉ

Tu as le droit de posséder des biens personnels.
Personne ne peut te les prendre sans raison valable.

ARTICLE 17

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

Tu as le droit de te réunir pacifiquement avec d'autres personnes.
Tu as le droit d'être membre d'une association.

ARTICLE 20



DROIT DE VOTE

Tu as le droit de voter et d'être élu-e dans ton pays.

ARTICLE 21

**DROIT
À L'ALIMENTATION**

Tout le monde a le droit de manger à sa faim.

ARTICLE 25

**DROIT AU TRAVAIL
ET À UN JUSTE SALAIRE**

Tu peux choisir toi-même ta profession.
Tu dois recevoir un salaire correct et équitable.
Tout le monde a le droit de travailler dans de bonnes conditions.

ARTICLE 23

**DROIT À DES SOINS
MÉDICAUX**

Tu as le droit de te faire soigner quand tu es malade.

ARTICLE 25

**DROIT AU REPOS ET AUX
LOISIRS**

Tu as le droit d'avoir suffisamment de temps libre, de pauses et de vacances pour te reposer.

ARTICLE 24

DROIT AU LOGEMENT

Tu as le droit d'avoir un toit sur ta tête.

ARTICLE 25



DROIT À L'ASSISTANCE

Tu as droit à une assistance si tu es malade, handicapé·e, au chômage, âgé·e ou si ton ou ta partenaire meurt.

ARTICLE 25

DROIT À L'ÉDUCATION

Tu as le droit d'aller à l'école. L'école obligatoire est gratuite.

ARTICLE 26

PROTECTION DES ENFANTS ET DES MÈRES

Les mères et les enfants ont droit à une protection et à une assistance particulière.

ARTICLE 25

LIBERTÉ DE PARTICIPER À LA VIE CULTURELLE

Tu as le droit de prendre part à des activités culturelles, par exemple d'aller à un concert, de participer à la fête de ton quartier, de lire, etc.

ARTICLE 27

DROIT À L'HABILLEMENT

Chacun·e a droit à des vêtements suffisants et convenables.

ARTICLE 25

DEVOIRS FONDAMENTAUX

Tu as des devoirs envers les autres. Tu n'as pas le droit de les priver de leurs propres libertés et droits.

ARTICLE 29